

Cayenne, le 07 mars 2018

Le Délégué Académique au Numérique

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
Mesdames, Messieurs les référents pour les usages  
pédagogiques numériques.

Délégation Académique au  
Numérique Educatif

Affaire suivie par :

Gilles JARRY  
[gilles.jarry@ac-guyane.fr](mailto:gilles.jarry@ac-guyane.fr)  
DAN

Tél. : 05 94 27 22 31

Réf. : 17-18/ 777 /GJ

BP 6011  
97306 CAYENNE Cedex

**Objet : Projets numériques pédagogiques subventionnés par la DANE.**

Le numérique change l'approche de la transmission du savoir et modifie l'acte pédagogique dans le quotidien de la classe. Il doit constituer un levier déterminant dans les apprentissages, l'acquisition des compétences pour œuvrer à une meilleure réussite de tous les élèves de Guyane.

Pour généraliser son intégration et sa pertinence dans les enseignements, il convient entre autres :

- de favoriser l'accès aux outils, services et ressources numériques ;
- de développer le travail collectif, collaboratif et la mutualisation des ressources ;
- de former et d'accompagner les personnels pour faire évoluer les pratiques pédagogiques et développer la pédagogie différenciée ;
- d'éduquer les élèves aux médias et à l'information, à l'usage responsable d'internet ;
- de promouvoir l'enseignement de la pensée algorithmique et la programmation informatique.

La DANE dispose de crédits spécifiques pour le développement des usages du numérique dans les établissements scolaires et souhaite fortement subventionner des projets pédagogiques numériques qui vont dans ce sens.

Le but est de soutenir les équipes pédagogiques engagées dans leur établissement, à développer les usages du numérique au quotidien et impulser des pratiques innovantes sans toutefois, se substituer aux prérogatives de la collectivité territoriale qui a en charge l'équipement des établissements.

Ce courrier est accompagné d'une fiche de candidature à projets à retourner par courrier électronique à [dane@ac-guyane.fr](mailto:dane@ac-guyane.fr) avant le **20 avril 2018** avec les factures pro-forma (nécessité de faire au moins deux proforma différentes).

Une commission rectorale se tiendra au mois de mai 2018 pour examiner les différents projets en fonction des critères tels que :

- l'opportunité pour l'établissement ;
- le bilan des actions engagées et des projets numériques précédents ;
- la plus value pédagogique apportée par l'acquisition de matériel ;
- l'implication des équipes dans le projet ;
- la capacité d'essaimage des usages du numérique.

Un projet d'une école porté par le collège tête de réseau pourra être proposé dans le cadre de la liaison école-collège.

Je vous remercie, par avance, de diffuser le plus largement possible cette fiche de candidature à projets, auprès de vos équipes pédagogiques.

Le Délégué Académique au Numérique



Gilles JARRY